



# La Boissière Environnement -LBE

Association régie par la loi de 1901 N° W343014590

## BULLETIN n°56

Février 2016

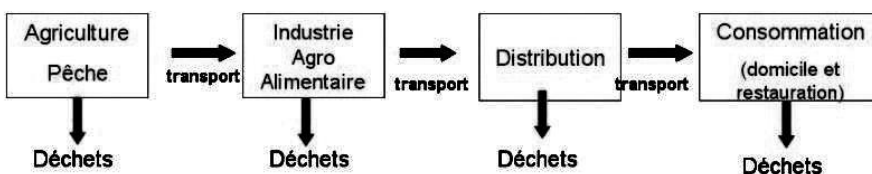
### Editorial

Avec cette nouvelle année, que nous vous souhaitons pleine d'énergie, de santé et de bonheur, beaucoup de rencontres et de projets sont prévus : conférences, sorties sur le terrain, ... **Tout cela n'existe et ne pourra se développer que grâce à votre soutien** : votre présence avant tout, mais aussi votre soutien financier (en adhérant ou renouvelant votre adhésion si cela n'est pas déjà fait) et si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'association ponctuellement ou tout au long de l'année, nous vous invitons également à vous faire connaître : notre équipe du CA ne cherche qu'à s'agrandir!

Sophie Giraud

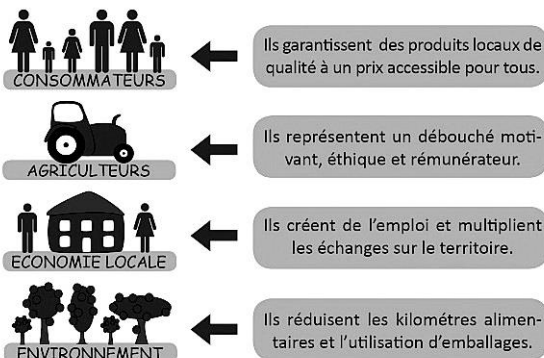
### Circuits courts et productions locales contre gaspillage alimentaire

Les paysans ne se contentent pas de nourrir la population, ils entretiennent les paysages qui ont été façonnés depuis des générations et qui font la beauté et la richesse de notre région. Il faut aussi savoir que l'économie agricole est plus vaste qu'il n'y paraît ; elle comprend la fabrication de denrées alimentaires, le travail du bois, le secteur de la recherche et du matériel agricole, la gastronomie et le tourisme. D'après la chambre d'agriculture, une exploitation agricole en activité, c'est 1 emploi direct et 4 à 5 emplois induits. Dans le bulletin précédent (55) nous avons parlé de l'inquiétante disparition des terres agricoles dans notre région au profit de l'urbanisme et terminé l'article sur nos possibilités d'agir au niveau individuel. Favoriser les circuits courts et les productions locales est un moyen d'agir efficace et très agréable (produits frais et de qualité, rencontre avec les producteurs). Et pour compenser le surcoût des produits locaux et/ou bio, une piste d'économie est celle de la réduction du gaspillage alimentaire....



Beaucoup d'entre nous n'ont pas l'impression de gaspiller, et pourtant nous jetons de plus en plus de nourriture ; en moyenne en France, chaque habitant jette par an 20 à 30 kg d'aliments

dans sa poubelle (soit environ une valeur de 159 euros) dont 7 kg de denrée encore emballées. Pour l'ensemble de la chaîne alimentaire ce gaspillage est évalué entre 90 et 140 kg par personne et par an. Les conséquences de ce gaspillage sont énormes (notamment sur un plan économique, éthique, de l'environnement,..) et les pouvoirs publics se sont emparés de la question en 2013 (pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire) avec pour objectif à l'horizon 2025 de réduire ce gaspillage de 50% sur l'ensemble de la chaîne alimentaire à l'horizon 2025.



#### Les circuits courts qu'est-ce que ça veut dire ?

Définition du Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche : mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur. Et dans notre village nous bénéficions de circuits courts ; profitons-en !

# LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE COMMUNAL

Avec **carte couleur** à conserver pour la suite et fin de cette histoire au prochain bulletin.

## 1<sup>ère</sup> partie, l'expansion de la seigneurie abbatiale d'Aniane

### INTRODUCTION

Le territoire communal de La Boissière n'existe pas de toute éternité. Les hommes qui ont demeuré en ce lieu ont peu à peu organisé le terroir des garrigues en fonction de leurs besoins et de leur culture.

A l'époque la fondation de l'abbaye d'Aniane, le territoire est cadastré en villae. Jusque vers l'an mil, l'abbaye s'est efforcée d'acquérir les villas voisines de son territoire, tâche peu facile car quelques-unes appartiennent à la puissante maison des Roquefeuilles. L'expansion du territoire abbatiale se termine en 1403.

Soucieuse de rentabiliser son domaine, l'abbaye va, bien avant l'an mil favoriser la création de domaines agricoles : les manses qui, contre les droits de défricher et de cultiver, de faire paître leurs troupeaux en garrigue et d'y prendre tout le bois qui leur est nécessaire, vont mettre la terre en valeur et payer des redevances. Ces manses, regroupés en paroisses, vont peu à peu s'organiser pour défendre leurs intérêts communs, la sortie de la messe ne favorise-t-elle pas les rencontres et les discussions. Ce n'est qu'en 1450 que la communauté obtient une reconnaissance légale arrachée à l'abbaye.

### LE TEMPS DES ORIGINES

Les hommes de l'âge du bronze avaient remarqué que, entre la vallée de l'Hérault et les garrigues qui s'étendent vers Montpellier, les collines qui séparent ces deux régions étaient particulièrement riches en rochers et en cailloux. Ils les avaient nommées les « Monts Calmès » (que l'on pourrait traduire par : Les Monts rocheux ou les Montagnes rocheuses).

A l'époque de l'âge du fer, les hommes avaient remarqué qu'aux confins des Monts Calmès, des fougères poussaient en abondance dans une vallée traversée par le « Gal Alzon » (que l'on peut tenter de traduire par « la rivière des rochers », « la rivière des Monts rocheux »...). Ils avaient nommé ce lieu « La vallée des fougères » (Val red, red est un mot pré-romain désignant les fougères). Ce nom est

resté dans notre cadastre. Au beau milieu des cerisiers proches de La Rouvière, s'élevait une villa gallo-romaine qui s'appelait « Villa Valeriano » dont le nom renferme la racine « red ». Au Moyen âge, la vallée s'est nommée « Vallis Redensis (IX<sup>ème</sup> siècle) » qui devient « Val Radanesio » puis « Val Radénèse » pour aujourd'hui se prononcer « Valras ». Le nom complet de notre église est « St Martin de Valras ».

La structure territoriale de la Villa gallo-romaine apparaît, dans notre région, avant la conquête romaine. Ces structures vont, bien évidemment, évoluer mais servir de référence cadastrale jusque vers l'an mil.

A sa création, le territoire dominé par l'abbaye d'Aniane était limité à une surface inférieure à celle de la commune d'Aniane d'aujourd'hui. Profitant de la protection de la dynastie Carolingienne, elle va peu à peu agrandir sa seigneurie.

C'est d'abord le don, par Charlemagne du Castrum de Montcalmès puis l'achat en 873/75 de la villa de Bernagues qui confine le Castrum de Montcalmès. Aux alentours de l'an mil, l'évêque Frédelon donne une partie de la Vallée Réthense, le territoire des villas argellarii et Combejargues (soit à peu près la totalité du territoire d'Argeliers). C'est au début du XII<sup>ème</sup> siècle que l'abbaye prend le contrôle de la seigneurie de Puéchabon. Elle prend le contrôle, après trois quarts de siècles de procédures, de l'aleu de Valcroze, et finalement en 1403 elle s'assure le contrôle des alentours des mas d'Alhem, de Bonniol et de La Taillade (l'aleu des Gardies échappera toujours à l'abbaye, Les Roquefeuilles le vendrons, au début du XVII<sup>ème</sup> siècle au sieur Granier).

En très bonne gestionnaire de son territoire, l'abbaye va favoriser l'implantation de domaines agricoles, les manses, dont elle tirera des profits, surtout en nature. Ces manses seront regroupés en paroisses au nombre de deux dans la vallée Réthense : St Martin et St Geniès (sur la colline proche du mas d'Alhem).

**A suivre**



## Projet de Chemin fruitier sur l'ancienne voie ferrée

Quelques petites nouvelles de nos **greffes sur fruitiers sauvages** ; en mars 2015 l'association Paysarbre nous a initié à cette pratique et nous nous sommes retrouvés en novembre pour les tailles de formation. La plupart de nos greffons (essentiellement cerisiers sur St Lucie mais aussi poiriers) ont pris mais nous n'en sommes qu'au début de cette aventure.

Prochains rdv les 20 février et 13 mars pour de nouvelles greffes (détails pratiques en dernière page de ce bulletin).



## L'ÉCOlo(gique) ÉCOno(mique)

C'est bon pour le moral (du portefeuille) et la santé (du climat).....ou comment faire des économies d'énergie à la maison



Un ménage sur 2 consacre plus de 19% de ses revenus pour se loger et la dépense d'énergie liée au logement (eau chaude, appareils électriques, chauffage) est un poste important, surtout pour le chauffage. Pour certaines maisons anciennes mal isolées, ces dépenses peuvent être un vrai gouffre financier.

Et aujourd'hui qui dit chauffage dit presque automatiquement émission de gaz à effet de serre (fuel, gaz naturel et propane brûlés directement ou alimentant les centrales thermiques) qui participent, comme vous le savez (voir Cop21 !) au réchauffement climatique.

Pour le budget et le climat, la meilleure des énergies est celle que l'on ne consomme pas. Pour vous aider et vous motivez, rejoignez les « **familles à énergie positive** » !

(<http://herault.familles-a-energie-positive.fr>).

Ce défi organisé chaque année regroupe des familles (pour nous au niveau du Pays) avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible par équipe sur les consommations à la maison; c'est une action concrète, mesurable, et conviviale.

Chaque équipe fait le pari d'atteindre 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédant en appliquant des éco-gestes (calorifuger la chaudière, isolation de la trappe de cheminée, baisse de la température de quelques dans certaines pièces,...). Un animateur accompagne les familles durant la période du défi (1<sup>er</sup> décembre au 30 avril de chaque année) et du matériel permettant le relevé des consommations (relevés mensuels) est prêté.

En 2014-2015 dans l'Hérault, 80 familles participantes réparties en 10 équipes ont diminué leur consommation de 19 % en moyenne, soit une économie de 230 Euros sur l'année.

**Investir dans le poste chauffage et l'isolation** est aussi un excellent placement : retour sur investissement souvent rapide tout en gagnant en confort et en augmentant la valeur marchande du bien (affichage énergétique obligatoire depuis 2011). Ne pas faire ces travaux c'est aussi prendre le risque de ne plus pouvoir se chauffer correctement dans quelques années alors qu'aujourd'hui il y a de **nombreuses aides** (correspondant à différentes situations) pour éco-rénover son logement : éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), certificats d'économie d'énergie, ...

Mais à quels financements avez-vous droit ? Et pas où commencer ? Comparer les différentes solutions d'isolation ou les modes de chauffage n'est pas facile. Et peut-on faire confiance aux démarcheurs à domicile proposant diagnostics énergétiques, travaux, équipements et qui nous rebattent les oreilles (ce qui montre l'importance du « filon ») ? Heureusement il est possible de **se faire conseiller gratuitement, de façon neutre et indépendante**, en rencontrant un expert du **Gefosat (voir article ci-dessous)**, une association locale de maîtrise de l'énergie pour l'habitat, qui est l'interlocuteur local pour La Boissière (Convention avec le Pays cœur d'Hérault). Des rendez-vous sont proposés à St

André-de-Sangonis, à la maison des entreprises deux jeudi après-midi par mois (appel téléphonique au 04.67.13.80.94). Le Gefosat anime aussi avec le bureau d'études URBANiS le dispositif « **Rénovissime** » (**voir article ci-dessous**) un Programme d'Intérêt Général de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, qui sous certaines conditions attribue des financements pour réhabiliter des logements anciens (+ 15 ans). Et lorsque vous aurez fini vos travaux, participez au Concours « **Viens chez moi j'ai rénové ma maison !** » organisé par le Gefosat, pour promouvoir la rénovation des logements à faible impact énergétique et environnemental.

### PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL ou PCET



Financer les interventions du Gefosat et participer à l'opération Rénovissime, voici deux mesures du PAYS Cœur d'Hérault qui s'inscrivent parmi les 34 actions du PCET qui ont pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, économiser l'énergie, développer les énergies renouvelables et s'adapter aux conséquences du changement climatique (sécheresses, inondations).

Le travail sur le PCET a commencé en 2012 par une phase de diagnostic (document disponible en mairie) puis de concertation avec les élus et des acteurs du territoire (dont LBE qui a participé à de nombreuses réunions) ; la mise en œuvre des nouvelles actions commence cette année et jusqu'en 2025. Le PCET concerne l'ensemble des acteurs locaux, que ce soit les collectivités, les habitants, les entreprises...Il est encadré par décret et aura une portée juridique sur les documents d'urbanisme locaux SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) et PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

#### ***PROCHAINS RENDEZ-VOUS LBE À noter dans vos calendriers !***

**CONFERENCE DE J.F.LALANNE** : *L'industrie des plantes aromatiques de la garrigue*, le **vendredi 19 février** à partir de 18h30, Salle des fêtes de La Boissière.

**GREFFE SUR FRUITIERS SAUVAGES** : 2 rdv. Les **samedis 20 février** et **12 mars**, 14h à la salle des fêtes.

**SORTIE SALADES SAUVAGES** : rdv le **dimanche 13 mars**.14h30 à la salle des fêtes.

## **Bulletin d'adhésion - Association La Boissière Environnement**

J'adhère à l'association pour la période septembre 2015-septembre 2016

Tarif individuel : 10 €

Tarif familial : 15 €

Nom(s) : ..... Prénom(s) : .....

Domicilié(s) à : .....

Tél : ..... e-mail : .....

Fait à : ..... Le : ..... SIGNATURE

Envoyez bulletin d'adhésion et cotisation à : Jean-Marie Dors, trésorier, 12 rue du porche, Mas d'Agrès, 34150. La Boissière. Chèques à l'ordre de « LA BOISSIÈRE ENVIRONNEMENT